



Association Nationale d'Intervention Sociale  
en Commissariat et Gendarmerie

# LES INTERVENANTS SOCIAUX en COMMISSARIAT et GENDARMERIE :

## Une place unique et une fonction essentielle face aux violences conjugales

Positionnés en commissariat et gendarmerie, les intervenants sociaux, essentiellement des professionnels du travail social, sont devenus des acteurs essentiels de la lutte contre les violences dans le couple, dont la violence conjugale est souvent la forme la plus destructrice.

Ce contexte d'intervention spécifique offre la possibilité de proposer un soutien, au moment parfois le plus aigüe de la crise, aux personnes concernées.

Leur approche globale permet de proposer une action décloisonnée quelque soit la problématique et la situation sociale des personnes : personnes

isolées ou familles, majeurs ou mineurs, protection des individus, accès aux droits, prévention des actes de délinquance.

**En ce sens leurs actions concernent autant les missions de l'Etat que celles des collectivités territoriales.**

**Les cinq points ci-dessous montrent la plus-value majeure de leur place, leur fonction, leurs compétences dans la lutte contre les violences conjugales et la prise en compte de leurs conséquences.**

1

### Une intervention de proximité

En temps réel, les ISCG permettent une prise en compte au moment où s'exprime le besoin d'écoute, de soutien, de rompre l'isolement, ce qui constitue un véritable levier d'intervention pour de possibles changements

• Quelle que soit la gravité ou la fréquence des faits de violence, en relais de l'action de la gendarmerie et de la police, l'intervention des ISCG est en proximité des besoins exprimés

• En allant vers les personnes, même les plus isolées, par une mise à disposition au plus près du temps de crise repéré

• En proposant un travail de prévention secondaire lorsque c'est possible et que le contexte le permet un travail auprès de chacun des membres du couple ou du couple lui-même

Cette proximité et éthique d'intervention permettent aux personnes d'exposer ce qu'elles n'osent parfois dire aux autres professionnels.

**2**

## Une connaissance approfondie des différentes formes de violence dans le couple : une spécialisation des ISCG

Comprendre ce qui œuvre dans les relations, les spécificités et la nature des violences vécues permet d'agir au mieux.

- Spécialisation du fait de la fréquence et la densité des situations rencontrées.
- Une distinction par une évaluation précise des formes relationnelles de violences, entre conflit et relation de domination, permet de définir un accompagnement et des orientations adaptées aux personnes.
- Un soutien aux professionnels de police, de gendarmerie, de l'action sociale par des actions de sensibilisation, de formation, d'aide à l'évaluation et à l'intervention.

Ces connaissances et spécialisation mises à disposition du public et des professionnels ont un impact majeur sur la possibilité de changement et d'aller vers un arrêt des violences dans les situations rencontrées.

**3**

## Une disponibilité adaptée à chaque situation

Le temps de la rencontre est un moment central pour permettre aux personnes concernées d'envisager une vie sans violence. Cet accompagnement humain et professionnel se fait à partir d'une grande disponibilité :

- dans l'accueil physique : les ISCG évaluent le risque et le danger pour et avec les personnes et définissent ainsi les situations à prendre en compte en priorité. Ils adaptent sans cesse leur emploi du temps et leurs actes en fonction.
- dans la qualité d'écoute proposée en centrant

leur attention sur le ressenti et ce qui fait problème à la personne

- dans la durée, la fréquence d'intervention et d'accompagnement nécessaires à la mise en place d'actions médico socio judiciaires définies avec la personne

Répondant au premier des besoins, celui d'être écouté et compris au moment le plus propice, les ISCG offrent ainsi de véritables perspectives de changement pour briser le cercle des violences.

## 4

### Une relation hors contrainte

Créer un contexte relationnel de rencontre sans danger pour la personne en garantissant le secret des échanges et le non jugement permet l'émergence de la parole et l'expression des réalités vécues. Les ISCG proposent :

- Des entretiens à partir de la libre adhésion des personnes qui ont la possibilité de refuser ou de cesser l'accompagnement proposé.
- Une posture professionnelle permettant un échange en toute sécurité, sans jugement pour dépasser la honte et la culpabilité ressentie par les personnes vivant des violences.
- Une posture rassurante et valorisante sur les compétences notamment concernant la situation de leurs enfants. Leurs permettre

ainsi de limiter le danger ressenti à ce sujet et parler de ce qu'elles n'osent évoquer à d'autres professionnels.

- Aux personnes de rester maître de leur situation : accompagnement au dépôt de plainte si c'est leur projet, si désir de retrait de plainte elles peuvent l'évoquer et réfléchir aux effets possibles sans pression.
- Un accompagnement à la recherche de soutien en dehors de toute procédure judiciaire ou de contrainte si la personne ne désire pas déposer une plainte, main courante ou renseignement judiciaire.

Cette posture éthique dans un cadre d'intervention de libre adhésion et sans contrainte permet de garantir à la personne la possibilité de décider et choisir les moyens de mise en œuvre de sa protection.

## 5

### Une éthique et déontologie de la relation

Accueillir vraiment une personne, c'est voir au-delà de l'infraction ou du passage à l'acte. Les intervenants sociaux, professionnels de l'évaluation globale et de la relation d'aide, le font tous les jours, ils proposent ainsi :

- une intervention sociale professionnelle qualifiée, référée à une déontologie et des principes éthiques.
- une intervention fondée sur les valeurs du travail social : le respect de l'égalité, de la valeur et de la dignité de tous.
- des réponses qualifiées centrées sur les besoins des personnes avec leur accord, sur le développement de leur potentiel, de leurs capacités d'agir dans le respect de leur temporalité

Ce cadre de réponses est constitutif d'une véritable relation d'aide pour intervenir dans les situations de crise et de violence tout en prenant en compte les souffrances parfois extrêmes et des vies bouleversées

Les ISCG co-construisent ainsi avec la personne des projets d'aller vers un mieux-être en prenant en compte la globalité de sa situation.

## Conclusion

Les intervenants sociaux en commissariat et gendarmerie jouent aussi un rôle majeur à trois niveaux :

Auprès des personnes dont ils amplifient les capacités et connaissances, notamment pour l'accès à leurs droits et leurs mises en œuvre.

En favorisant une meilleure connaissance et prise en compte de la problématique des violences au sein du couple par les différents professionnels, modifiant ainsi leurs représentations sur ces situations.

En participant aux logiques de réseau sur les territoires, facilitant le recensement et la remontée des besoins sur un territoire, permettant le développement de réponses innovantes.

Ce dispositif national positionne ces professionnels à une place unique en permettant un travail irremplaçable et complémentaire de celui développé par les policiers et gendarmes, les associations d'aide aux victimes et aux auteurs de violences, les psychologues en commissariat et les services sociaux et de santé.

Ce sont ces professionnels que soutient au quotidien l'ANISCG, afin de maintenir ce haut niveau de qualité dans les réponses apportées aux personnes confrontées à la violence conjugale.

*Document réalisé à partir des échanges lors des réunions régionales du premier semestre 2018 animées par l'ANISCG avec des intervenants sociaux en commissariat et gendarmerie des régions Centre, Normandie, Est, Nord, Sud-Est et Sud-Ouest, ainsi que les référents régionaux de l'ANISCG.*

*Il peut être utilisé en citant la source « intervenants sociaux en commissariat et gendarmerie : une place unique et une fonction essentielle face aux violences conjugales, ANISCG, novembre 2018 ».*

*Il est téléchargeable sur la page Documentation de notre site (<http://www.aniscg.org/fr/pages/documentation-6.html>).*



- Janvier 2019 -

Association Nationale de l'Intervention Sociale en Commissariat et Gendarmerie

Pour plus d'informations : [www.aniscg.org](http://www.aniscg.org)

 [www.facebook.com/ANISCGofficiel/](https://www.facebook.com/ANISCGofficiel/)

### **VOTRE CONTACT ANISCG**

Laurent PUECH, chargé de mission

[contact@aniscg.org](mailto:contact@aniscg.org)

**06 50 55 20 60**